



# Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU MARDI 29 MARS 2016 A 19H

L'an deux mille seize, le mardi vingt neuf mars à vingt heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

**Présents** : Serge Deloges, Maurice Robin, Françoise Mithouard, Danielle Villain, Eric Thiébaud, Henri Demonceaux, Pascal Pelletier, Nelly Larousse, Marie-Françoise Conan Petitot, Raymonde Sévéré, Sylvie Ollivier Henri.

**Absent excusé** : Eric Evrard

**Absents excusés** : Monsieur Alain Renard a donné pouvoir à Mme Mithouard, Monsieur Michel Palleau a donné pouvoir à Mme Sylvie Ollivier Henri.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

Madame Françoise Mithouard est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 2 février à 19h.

**Vote pour 13 présents ou représentés.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Vote du Compte de Gestion 2014**

Mr le Maire donne la parole à Mme Mithouard qui communique à l'Assemblée les résultats du Compte de Gestion établi par le Trésorier Principal de Dourdan.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 s'effectue ainsi :

- Fonctionnement : + 604 966,57€
- Investissement : + 20 108,42€

***Résultats de clôture de l'exercice 2015 : 625 074,99€***

**Vote 13 pour présents ou représentés**

### **2 – Vote du Compte Administratif 2014**

Mme Mithouard communique les résultats du Compte Administratif qui correspondent parfaitement avec ceux du Compte de Gestion.

Au moment de procéder au vote, Monsieur le Maire sort de la salle afin que le Conseil Municipal vote.

**Vote pour 12 présents ou représentés**

Monsieur le Maire réintègre sa place après le vote du Compte Administratif .

### **3 – Vote des trois taxes**

Il a été décidé de ne pas augmenter pour cette année 2016 les taux d'imposition des trois taxes directes locales.

**Vote pour 13 présents ou représentés**

### **4 – Vote du Budget primitif**

Mme Mithouard communique les montants prévus par chapitres pour ce budget ainsi que les montants globaux

- Dépenses de Fonctionnement : 1 734 536,87€
- Recettes de fonctionnement : 1 734 536,87€
- Dépenses d'investissement : 445 526,80€
- Recettes d'investissement : 445 526,80€

***L'ensemble du budget primitif représente un montant de 2 180 063,67€***

**Vote pour 13 présents ou représentés**

### **5 – Délibération concernant une servitude**

Un droit de passage doit être accordé par la commune au bénéfice de Monsieur MAURIN, acquéreur d'une parcelle constructible débouchant voie des sources.

Concerné par cette délibération, Mr Eric Thiébaud ne vote pas.

Le conseil municipal délibère sur cette proposition.

**Vote pour 12 présents ou représentés**

### **6 – Délibération afin de verser la somme de 3 000€ à titre de subvention au profit de la coopérative scolaire**

Afin de faciliter les achats de début d'année scolaire, le conseil municipal décide de verser 3 000€ à la coopérative scolaire à titre de subvention.

Le conseil municipal délibère sur cette demande.

**Vote pour 13 présents ou représentés**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Fait au Val Saint Germain le mardi 29 mars 2016

Le Maire

Serge Deloges